

# Rapport d'Orientations Budgétaires

## 2024

### Préambule : Cadre réglementaire

- I. **Contexte économique, loi de Finances 2024 et contexte local**
- II. **Situation financière (analyse rétrospective)**
- III. **Orientations Budgétaires**

### Annexes :

- 1 - Caractéristiques détaillées des emprunts
- 2 - Etat des indemnités (L2123-24-1-1)
- 3 – Programmation culturelle prévisionnelle 2024
- 4 – Rappel des objectifs inscrits au ROB 2023 et bilan

## Cadre réglementaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget [...]. (L. 2312-1 du CGCT)

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape fondamentale du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels communaux.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu : pour les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

## **I - Contexte économique, loi de Finances 2024 et contexte local**

### **1°) Dynamique économique persistante sur fond d'instabilité géopolitique et de contestation sociale.**

La dynamique économique que connaît la France résiste plutôt bien, voire mieux que ses voisins européens, mais le contexte international ne garantit en rien une stabilité de long terme. Par ailleurs, à l'échelle du pays, les mouvements de contestation sociale (à l'image de celui du monde agricole) sont toujours forts. Ils sont la réponse d'une partie de la société qui subit, peut-être de manière plus forte et sans le soutien nécessaire, les crises qui vont pourtant s'amplifier : énergétique, climatique et systémique.

Paradoxalement, l'année 2024 s'ouvre sur une sérénité retrouvée sur le marché de l'énergie (les prix, même s'ils restent hauts, sont stabilisés). Cette sérénité se retrouve également au travers de quelques paramètres macro-économiques qui étaient fortement marqués en 2023 par une inflation galopante et la hausse des taux d'intérêt.

Faut-il y voir l'opportunité de construire des projets qui nécessitent cette sérénité économique pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux ?

Plus que jamais, nos sociétés ont le choix de bâtir le modèle du futur et d'améliorer les conditions des citoyens (actuels et à venir) ; ou alors elles peuvent s'obstiner à regarder le modèle passé avec nostalgie, en s'enlisant dans les crises que cela suppose.

De manière très concrète, la ville de Lannemezan par ses actions et ses projets de développement a pris la première orientation : répondre aux enjeux environnementaux par le développement et faire de ce développement le socle du bien vivre ensemble.

### **2°) Loi de Finances 2024 : les principales mesures qui impactent les collectivités**

La Loi de Finances est construite sur des perspectives de croissance ambitieuse de 1,4% en 2024 (1% en 2023), ainsi que sur une inflation estimée à 2,5% (contre 4,9 en 2023).

La commune devrait à nouveau bénéficier favorablement de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, assise sur l'évolution de l'inflation, impliquant mécaniquement une revalorisation des bases. L'impact de cette revalorisation est annoncé à 3,9%.

#### **Dotation Globale de Fonctionnement : + 320 millions d'euros**

La DGF augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros. La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes avec par exemple 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale à laquelle Lannemezan est éligible (DSR).

#### **Budget vert, dette verte...**

La loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un "budget vert", c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées "les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France".

Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux, ce que l'on appelle couramment la "dette verte".

### **Généralisation du Compte Financier Unique d'ici 2027**

La loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du CFU. Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

### **Réforme des Zones de Revitalisation Rurale**

La loi de finances introduit une réforme des ZRR, celles-ci devenant le dispositif France Ruralités Revitalisation. Ce dernier sera issu de la fusion de trois zonages : les ZRR, mais aussi les bassins d'emploi à redynamiser (BER) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir). Lannemezan est actuellement en ZRR, ce qui confère des avantages notamment pour les installations d'activités économiques.

### **Fonds Vert**

La loi de finances augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique. En prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

Selon Bercy, les "différents versements de l'État aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions" croissent en 2024 "de plus de 1,75 milliard d'euros".

### **3°) Focus sur la fourniture d'énergies et le plan de sobriété**

En 2023, le contexte de très forte augmentation du prix des énergies a conduit la commune à adopter des mesures fortes de sobriété énergétique.

Si le budget de la caisse des écoles a été impacté, les mesures de sobriété étant difficilement applicables dans les écoles, l'impact sur le budget communal a été contenu :

- Consommation d'électricité 2023 = 864 943 KWh, contre 1 061 557 KWh en 2021 soit une économie de 22,73 %.
- Sur les postes d'éclairage public, 203 757 KWh en 2023 contre 552 482 KWh en 2021, soit une économie de 63,12%.
- Tous fluides confondus, les dépenses sont passées de 613 000€ en 2021, puis 602 000€ en 2022 à 668 000€ en 2023. Ces données sont difficilement comparables car en 2022 la situation sur le prix du gaz avait conduit à fermer la piscine en novembre et décembre 2022 (ce qui n'a pas été le cas en 2023), et en 2021 la poursuite de certaines mesures en lien avec le COVID avaient réduit le fonctionnement des établissements. En 2019, ces dépenses étaient de 625 000€, ce qui représente une progression de 6,8% entre 2019 et 2023 lorsque le coût de l'énergie a parfois plus que doublé.

Les nouveaux contrats signés avec effet en 2024 devraient conduire, en poursuivant les efforts de consommation, à une baisse des factures par rapport à 2023 pour retrouver des niveaux proches de 2022

#### 4°) Contexte lannemezanais : rétrospective des actions 2023 les plus marquantes

##### CHANTIERS STRUCTURANTS ET EMBELISSEMENT :

- **Achevés** : Construction de la cantine Las Moulias (service des premiers à la rentrée du 26 février 2024) ; Démolition de l'ancien abattoir Renault ; Espace Bégué 2 ; rétrécissement de la bande de roulement et mise en place de pistes cyclables, piétonne et de végétalisation de la rue Georges Clémenceau ; Opération Trottoirs ; Médiathèque (ouverte au public le 24 février 2024) ; reprises d'étanchéité de l'école Baratgin ;
- **En cours** : Construction du cinéma ; requalification de la rue Diderot ; Aménagement de l'Esplanade des Bans, Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue du 8 mai.

##### PETITE VILLE DE DEMAIN

- Mise en place de l'opération « Façades »
- Mise en place de l'opération « Ici Mon Commerce sur un Plateau »
- Livraison de la marketplace des commerçants
- Opérations foncières : achats de la ruine « Coret », de la bande de terrains « rue du Grand Marché », délibérations pour des mobilisations foncières sur les entrées de ville.

##### SANTE

- Démarche de contrat local de la santé
- Déclinaison en comité local de la santé mentale
- Reprise en cours du Groupe Médical : achat, travaux, gestion du secrétariat et des utilités et services communs

##### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CADRE DE VIE

###### INDUSTRIE

- Poursuite des **projets de développement sur les parcelles ex-Pechiney**:
  - ✓ Lannemezan Bois Energie : permis obtenu, parcelle divisée. Projet de bail en cours
  - ✓ OMEGA (préparation du CSR) : parcelle vendue au porteur de projet. Permis de la chaudière déposé sur le site Arkema
  - ✓ Extension de Mécamont (compromis signé en 2022, acte définitif le 14/02/2023)
  - ✓ PLENITUDE : projet retenu suite à AMI. Lien fort avec le projet Hydrogène
  - ✓ HYLANN : compromis signé en 2022. Etudes de développement en cours.

## IMMOBILIER PRIVE

- Age et Vie en cours de livraison et reprise du chantier HOMNIA, les deux dossiers ayant émergé sur du foncier à l'origine communal.
- Développement du projet TAF en sortie d'autoroute : intervention de la commune auprès du Département pour libérer l'accès depuis le rond-point.

## **FINANCES**

- **Passage à la M57** : adoption du règlement budgétaire et financier, adoption des modalités d'amortissement des investissements, mise à jour de l'actif.
- **Situation financière vis-à-vis d'ESL** : poursuite de l'apurement ESL. En cumulé (ville et caisse des écoles), 936 233€ payés en 2023, contre 919 590€ en 2022, 671 299€ en 2021 et 379 027€ en 2020. Pour la commune, 2024 sera la dernière année d'apurement (application de la convention de 2021). Pour la caisse des écoles, le budget ville devra certainement venir en soutien pour permettre d'accélérer le rythme d'apurement. Dès 2025, la commune ayant soldé ce passif, des marges d'autofinancement supplémentaires seront possibles.
- **Autofinancement** : l'autofinancement, en cumulant le résultat reporté, s'est établi à 1 071 592€, ce qui correspond à l'objectif annoncé en début de mandat.
- **Charges de personnel** : la volonté d'une année blanche a été respectée. Les charges ont été stabilisées (très légère baisse) malgré la revalorisation du point d'indice.

## **CONCESSIONS EAU, ELECTRICITE ET GAZ**

- Délégation de Service Public du service de distribution (en cours de finalisation)
- Délégation de Service Public du service de production (confiée au SMPPP)
- Négociation de gré à gré des concessions gaz et électricité

## II – SITUATION FINANCIERE (analyse rétrospective)

### II.1 – Opérations de fonctionnement

✓ Evolution des produits et dépenses de fonctionnement, et résultats de fonctionnement

En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits de fonctionnement	10 221	9 170	10 735	10 247	10 550	11 443	11 823	12 211
Charges de fonctionnement	9 948	8 681	10 248	9 415	9 567	10 143	11 430	11 430
Résultat comptable	273	489	487	832	983	1 300*	393	782
Résultat antérieur	0	0	0	0	0	0	107	290
<b>Résultat cumulé</b>	<b>273</b>	<b>489</b>	<b>487</b>	<b>832</b>	<b>983</b>	<b>1 300*</b>	<b>500</b>	<b>1 072</b>

\*Le résultat 2021 incluait 753k€ de soulte perçue dans le cadre de l'opération Pechiney. Nous ne retrouvons plus, par définition, cette recette exceptionnelle sur les exercices suivants. Le résultat 2023 est à la fois le fruit de recettes qui ont été dynamisées et de charges maîtrisées.

✓ Produits des contributions directes et des compensations :

	2021	2022	2023
<b>TFPB</b>	3 762 924	3 904 719	4 130 451
<b>TBPNB</b>	13 006	13 237	13 659
<b>CET : CFE</b>	1 325 934	1 321 595	1 400 251
<b>CET : CVAE</b>	440 927	442 363	520 307
<b>TH</b> (hors habitation principale et logements vacants)	164 423	153 150	226 569
<b>Compensation TH</b>			
<b>Compensation TF</b>	721 970	767 310	820 824
<b>Compensation CET</b>	745 269	783 059	836 594
<b>Coefficient correcteur (tx 0,934251)</b>	294 588	- 306 823	- 325 184
<b>Total</b>	<b>6 879 865</b>	<b>7 078 610</b>	<b>7 623 471</b>

La trajectoire d'augmentation des contributions directes se poursuit (+544 861€), sous les effets cumulés de la dynamisation des bases (efforts de développement économique) et de leur revalorisation (effet de l'inflation).

✓ Taux d'imposition : inchangés

	TH	TFPB	TFPNB	CET
2014 à 2020	26,72	16,93	38,54	30,47
Depuis 2021 : réforme de la fiscalité locale		41.62*	38,54	30,47

\*Il s'agit de la somme du taux communal resté inchangé (16.93%) et du taux départemental 2020 (24,69%) en application en 2021 de la réforme de la fiscalité locale.

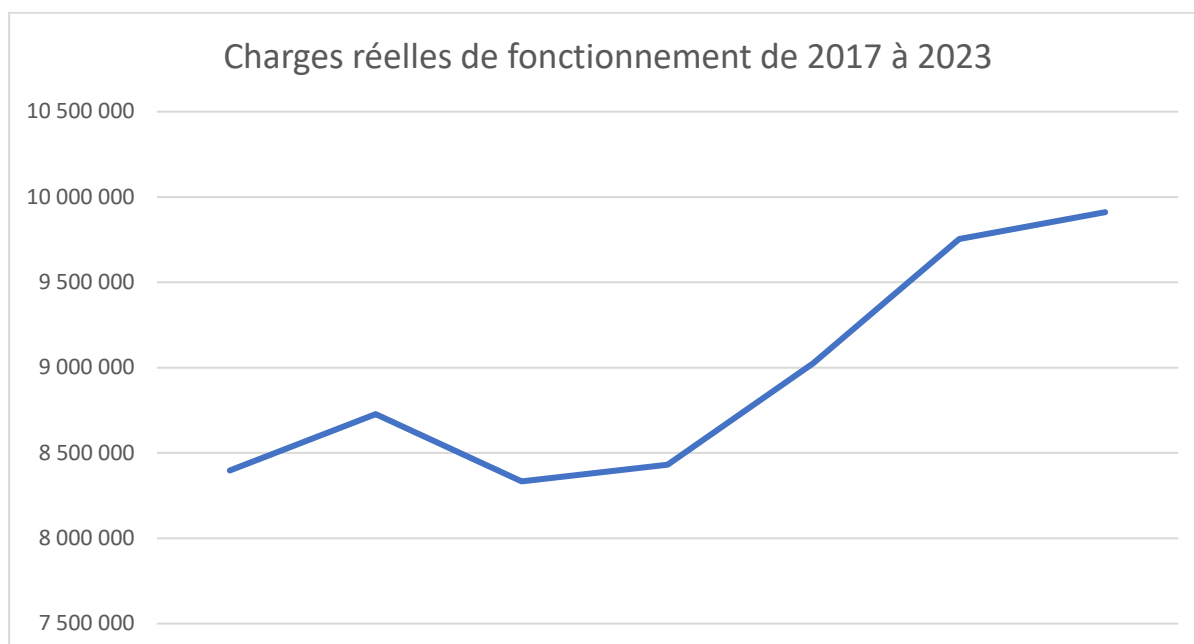
✓ Dépenses réelles de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dépenses</b>							
O11 - Charges à caractère général	1 124 586	1 497 179	1 369 728	1 296 246	1 534 199	1 884 353	1 984 613
O12 – Frais de personnel	4 893 641	4 833 866	4 857 069	4 984 420	5 129 371	5 366 186	5 354 629
65 - Autres charges de gestion courante	1 761 032	1 791 244	1 750 522	1 768 259	1 924 668	2 060 941	2 112 209
66 – Charges financières	447 577	390 479	231 792	325 437	308 091	286 080	288 071
67 – Charges exceptionnelles	171 038	214 015	124 418	56 595	129 974	155 817	171 496
<b>Total</b>	<b>8 397 874</b>	<b>8 726 783</b>	<b>8 333 529</b>	<b>8 430 957</b>	<b>9 026 303</b>	<b>9 753 377</b>	<b>9 911 018</b>

Les charges réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) ont continué d'augmenter en 2023. L'augmentation s'explique sur les différents chapitres :

- Charges à caractère général : +100 260€, soit 5,3% (+350 154€ en 2022). L'augmentation est essentiellement expliquée par l'effet de l'inflation sur les achats et les dépenses exceptionnelles d'animations et locations de matériels liées au Tour de France.
- Charges de personnel : -11 557€ (stabilité).
- Charges de gestion courante : +51 268€ (+ 136 200€ en 2022). Cette augmentation inclut notamment
  - o L'augmentation de 70 000€ de la subvention à la caisse des écoles et l'augmentation de 10 000€ au CCAS (pour supporter leurs propres augmentations de charges)
  - o +7 340€ de subventions aux associations.
  - o Le versement de 18 000€ de contribution au SMPPP
  - o Le versement de 21 000€ pour à ASO pour le Tour de France
  - o Ces augmentations étant en partie neutralisées par un volume bien moins important d'admissions en non-valeurs (créances abandonnées).





L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 s'inscrit toujours dans une dynamique d'apurement : remise à niveau progressive des budgets assainissement et caisse des écoles ; résorption de créances avec ESL.

La situation de la trésorerie a permis de suivre le rythme de ces apurements. Par ailleurs, les délais légaux de paiement ont été respectés tout au long de l'année.

Un fonds de roulement a pu être préservé.

L'ensemble des charges 2023 ont été rattachées à l'exercice. 2024 démarre sans aucun passif autre que les dernières régularisations à solder avec ESL.

➤ La DGF et la DSR

Dotation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>DGF</b>	1 061 962	1 031 828	1 002 795	973 165	931 800	912 793	911 879
<b>DSR</b>	302 620	312 629	293 962	313 637	315 271	329 907	365 868
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 582</b>	<b>1 344 457</b>	<b>1 296 757</b>	<b>1 286 802</b>	<b>1 247 071</b>	<b>1 242 700</b>	<b>1 277 747</b>

La baisse de la somme DGF / DSR, continue depuis plusieurs années, s'est inversée au profit d'une hausse (certes mesurée) de 35 047€.

✓ Virements à la section d'Investissement

En milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Virements</b>	303	129	514	978	1 166	373	907 902

Le virement voté en 2023 était 907 902€. Le résultat à affecter est supérieur, étant porté à 1 071 592€ (contre 500 031€ en 2022).

## II.2 – Opérations d'Investissement

(en milliers d'euros)	2017	2018*	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1017</b>	<b>13 728</b>	<b>1 428</b>	<b>2 093</b>	<b>2 201</b>	<b>3 337</b>	1 924
Dont emprunts	0	7 111	0	223	440	500	78
Dont subventions reçues	116	92	298	172	103	267	505
Dont FCTVA	145	68	71	103	96	218	157
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 380</b>	<b>13 503</b>	<b>1 693</b>	<b>2 092</b>	<b>2 214</b>	<b>2 533</b>	<b>2 487</b>
Dont dépenses d'équipement	551	1 019	567	748	875	1 209	1 455
Dont remboursement d'emprunts	723	6 028	698	914	628	671	706

*\*On ne peut pas tenir compte de l'exercice 2018 qui a été celui de la renégociation des emprunts sensibles, qui a généré des flux importants au niveau des emprunts. En 2018, 170 000€ ont été mobilisés sous forme d'emprunts pour des projets nouveaux, hors renégociation.*

### II.3 – La dette globale de la commune

La dette de la commune est totalement désensibilisée depuis 2018. Elle est essentiellement constituée de prêts à taux fixe.

**Tableau prévisionnel global de la dette**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	944 995.59 €	269 714.06 €	675 281.53 €	0.00 €	0.00 €	9 908 057.31 €
2025	941 106.95 €	248 987.42 €	692 119.53 €	0.00 €	0.00 €	9 232 775.78 €
2026	937 820.94 €	228 344.43 €	709 476.51 €	0.00 €	0.00 €	8 540 656.25 €
2027	934 530.40 €	207 160.41 €	727 369.99 €	0.00 €	0.00 €	7 831 179.74 €
2028	877 941.65 €	185 899.44 €	692 042.21 €	0.00 €	0.00 €	7 103 809.75 €
2029	867 321.42 €	165 218.76 €	702 102.66 €	0.00 €	0.00 €	6 411 767.54 €
2030	835 850.33 €	145 733.64 €	690 116.69 €	0.00 €	0.00 €	5 709 664.88 €
2031	811 871.88 €	126 877.52 €	684 994.36 €	0.00 €	0.00 €	5 019 548.19 €
2032	785 809.01 €	107 918.87 €	677 890.14 €	0.00 €	0.00 €	4 334 553.83 €
2033	785 357.60 €	89 024.73 €	696 332.87 €	0.00 €	0.00 €	3 656 663.69 €
2034	740 560.40 €	70 178.40 €	670 382.00 €	0.00 €	0.00 €	2 980 330.82 €
2035	740 386.51 €	51 300.38 €	689 086.13 €	0.00 €	0.00 €	2 289 948.82 €
2036	740 301.46 €	31 924.75 €	708 376.71 €	0.00 €	0.00 €	1 600 862.69 €
2037	519 733.51 €	13 836.38 €	505 897.13 €	0.00 €	0.00 €	892 485.98 €
2038	331 358.91 €	3 991.86 €	327 367.05 €	0.00 €	0.00 €	386 588.85 €
2039	23 969.80 €	433.55 €	23 536.25 €	0.00 €	0.00 €	59 221.80 €
2040	23 969.80 €	230.48 €	23 739.32 €	0.00 €	0.00 €	35 685.55 €
2041	11 984.77 €	38.54 €	11 946.23 €	0.00 €	0.00 €	11 946.23 €

### III – Les orientations budgétaires

#### III.1 – Résultats et restes à réaliser

Pour rappel, l'exercice 2023 est clôturé de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :	11 429 819 ,41 €	
Recettes de fonctionnement :	12 211 478,10 €	
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>		<b>781 658,69 €</b> (392 969,37 € en 2022)

**Résultat antérieur : 289 933,75 €**

**Résultat cumulé : 1 071 592,44 €**

Dépenses d'investissement :	2 486 832,98 €	
Recettes d'investissement :	1 923 776,68 €	
<b>Soit un résultat d'investissement de :</b>		<b>- 563 056, €</b> (804 521,89 € en 2022)

#### Montant des Restes à Réaliser

RAR Dépenses	588 475,28 €	(663 488 € en 2022)
RAR Recettes	458 510,35 €	(444 551,57 € en 2022)

**Tableau synthétique des restes à réaliser page suivante.**

**ETAT DES RESTES A REALISER – DEPENSES**  
(état détaillé à l'annexe 4)

CANTINE LAS MOULIAS	135 309,84 €
NEBOUZAN (toiture et issues)	37 066,19 €
LIVRES MEDIATHEQUE	24 775,98 €
TRAVAUX MEDIATHEQUE	31 270,02 €
BRANCHEMENTS CINEMA	7 190,06 €
EHPAD (centrale incendie et cuisine)	52 132,47 €
DIVERS INFORMATIQUE	346,75 €
MATERIEL INFORMATIQUE BOURTOULETS (suite vandalisme)	3 875,06 €
FAISABILITE RESEAU DE CHALEUR	24 668,40 €
REQUALIFICATION RUE DIDEROT	73 648,91 €
TRAVAUX AMENAGEMENT ESPLANADE DES BANS PHASE 1	69 076,80 €
MARCHE SUBSEQUENT N°11 - ACCOTEMENT ROUTE DE GALAN	74 760,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>588 475,28 €</b>

**ETAT DES RESTES A REALISER – RECETTES**

DEPART HTE PYR	AMENAGEMENT PRE LAGLEIZE TRANCHE 1	53 440,00 €
PREFECTURE HP	DETR 2023 RENO. ENERGETIQUE ECOLE BARATGIN TRANCHE 1	40 000,00 €
DEPART HTE PYR	TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE PAUL BARATGIN	60 000,00 €
AGENCE BA	FONDS VERT- PARVIS DU CINEMA	50 001,00 €
PREFECTURE HP	DETR 2023 REAMENAGEMENT RUE DIDEROT	14 662,73 €
DEPART HTE PYR	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL REALISATION MEDIATHEQUE	60 000,00 €
PREFECTURE HP	DETR 2023 REAMENAGEMENT ET SECURISATION ROUTE DE GALAN	24 261,82 €
PREFECTURE HP	DETR 2023 MAITRISE D'OEUVRE REAMENAGEMENT RUE DU 8 MAI	32 500,00 €
DEPART HTE PYR	REQUALIFICATION ESPACE PUBLIC DIT "EX-ABATTOIR"	23 816,00 €
PREFECTURE HP	DETR 2022 RENO ECLAIRAGE PUBLIC RUE THIERS ET J.J. ROUSSEAU	800,00 €
ADEME	ETUDE DE FAISABILITE CREATION RESEAU DE CHALEUR	22 159,80 €
PREFECTURE HP	DETR 2023 ACQUISITION EMPRISE FONC. 21 RUE ALSACE LORRAINE	15 000,00 €
AGENCE BA	TRAVAUX GESTION ZONES HUMIDES DOSSIER N° REG-2023-01964	35 483,00 €
AGENCE BA	TRAVAUX GESTION ZONES HUMIDES DOSSIER N° REG-2022-01963	25 986,00 €
PREFECTURE HP	ACQUISITION 2 CAMERAS PIETONS PREVENTION DELINQUANCE	400,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>458 510,35 €</b>

### III.2 – Actions et projets à décliner dans le budget 2024 :

- Attractivité et cadre de vie
  - Livraison de la « coque chaude » du cinéma
  - Aménagement du parvis du cinéma courant 1<sup>er</sup> semestre (pendant l'aménagement du second œuvre par l'exploitant)
  - Requalification de la rue Diderot à titre expérimental
  - Requalification de la rue du 8 mai, dans la poursuite de l'autorisation de programme
  - Finaliser les aménagements piétonniers de la route de Galan
  - Sécurisation et attractivité du marché de plein vent
  - Aménagements Paysagers en lieu et place de l'abattoir « Renault »
  - Partenariat avec l'Etablissement Public Foncier : une convention pré opérationnelle sera proposée pour positionner l'action de l'EPF sur des ilots insalubres
  - Achats fonciers : terrains nus aux entrées de ville Ouest et Sud pour les mobilités douces ; ex-Madrigal
  
- La Jeunesse et les écoles
  - Changement du chauffage de l'école Baratgin au moyen de Pompes à Chaleur
  - Aménagement du jardin partagé à l'école Las Moulia
  - Sécurisation d'une emprise du parc de l'école du Guérissa
  - Renaturation de cours d'écoles
  - Etude de l'extension du CMA
  - Finalisation des travaux du RPE par l'aménagement du préau
  
- Le Développement économique
  - Valorisation économique de la Plateforme Pechiney : poursuite du développement des Projets Hydrogène (Hylann), unité énergétique et granulation (LBE), CSR (Oméga), photovoltaïque (Plénitude)
  - Poursuite du suivi environnemental de la plateforme Pechiney
  
- Le Développement social de projet innovants
  - Livraison d'Age et Vie
  - Habitats inclusifs au CM10 – accompagnement du développement
  - Livraison d'Homnia et prise de possession des locaux du Club des As ;
  
- Le Développement Durable
  - Mise en place de la promesse de bail pour le projet d'Energie des Territoires sur la zone Peyrehitte 3
  - Préparation du terrain du CM10 pour l'installation des serres maraichères : notamment démolition de bâtiments et renforcement des réseaux.
  
- La vie citoyenne, associative et culturelle :
  - Reconfiguration de la maison des associations : au rez-de-chaussée la Société Musicale, dans l'ancien appartement de la trésorerie, des bureaux associatifs
  - Déménagement de la salle d'exposition de la culture dans la médiathèque
  - Extension de la maison France Service en mobilisant l'ancienne salle d'exposition

### III.3 – Esquisse budgétaire - la section de fonctionnement

#### Vue d'ensemble avec esquisse budgétaire 2023

Il convient de préciser que ce bâti budgétaire est une ébauche tenant compte des évolutions prévisibles des charges. En recette, cette esquisse est construite sur une hypothèse prudente de revalorisation des bases. Les données définitives seront connues pour le vote du budget sur la base des notifications de l'état 1259.

CHAPITRE	LIBELLE	BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 024 754,00 €	1 984 613,73 €	1 980 970,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 376 304,00 €	5 354 629,56 €	5 595 000,00 €
014	Atténuation de produits	567 549,00 €	564 714,00 €	564 714,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 113 452,00 €	2 112 209,60 €	2 271 262,00 €
66	Charges financières	288 092,97 €	288 071,64 €	268 668,10 €
67	Charges exceptionnelles	175 000,00 €	171 496,00 €	7 000,00 €
68	Dot. provisions pour dépréciation	279,00 €	279,00 €	1 473,00 €
O42	Opérations d'ordre entre section	379 655,88 €	953 805,88 €	399 750,00 €
023	Virement à la section d'investissement	907 902,93 €		1 002 116,35 €
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 832 989,78 €</b>	<b>11 429 819,41 €</b>	<b>12 090 953,45 €</b>
70	Produits des services	234 090,00 €	214 952,35 €	212 700,00 €
73	Impôts et taxes	6 957 682,00 €	7 033 542,35 €	7 158 076,70 €
74	Dotations, subv et participations	3 238 736,00 €	3 234 204,31 €	3 257 260,97 €
75	Autres produits de gest. courante	328 100,00 €	341 433,15 €	408 000,00 €
76	Produits financiers	230 010,00 €	230 038,96 €	200 010,00 €
78	Reprise sur provision pour dépréciation actifs circulant	21 721,03 €	21 721,03 €	279,00 €
77	Produits exceptionnels	76 500,00 €	648 617,12 €	- €
O42	Opérations d'ordre entre section	324 217,00 €	323 843,77 €	324 217,00 €
013	Atténuation de charges	132 000,00 €	163 125,06 €	143 000,00 €
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>11 543 056,03 €</b>	<b>12 211 478,10 €</b>	<b>11 703 543,67 €</b>
002	Excédent antérieur reporté	107 061,79 €	289 933,75 €	387 409,78 €
	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>11 650 117,82 €</b>	<b>12 501 411,85 €</b>	<b>12 090 953,45 €</b>
	<b>Excédent exercice</b>	<b>289 933,75 €</b>	<b>781 658,69 €</b>	<b>- €</b>
	<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>182 871,96 €</b>	<b>1 071 592,44 €</b>	<b>- €</b>
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP+DM 2023</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>

### **III.3.a - Dépenses de Fonctionnement en 2024**

**Chapitre 011** - L'inscription budgétaire 2024 est envisagée stable par rapport au réalisé 2023. Les dépenses inhérentes au Tour de France ont pesé de manière importante. Par ailleurs, des dépenses de décembre 2022 ont été supportées sur l'exercice 2023 alors que les dépenses de décembre 2023 ont été soldées sur l'exercice. L'exercice 2024 démarre donc sans arriéré autre que les derniers soldes de passif ESL, ce qui témoigne de l'amélioration de l'état des finances. Le chapitre est néanmoins proposé à 1 980 970€ contre 1 984 613,73€ réalisés en 2023, pour tenir compte des dépenses nouvelles liées à l'ouverture de la médiathèque et à la reprise du groupe médical.

**Chapitre 012** – Les charges de personnel sont envisagées à la hausse, afin de tenir compte :

- Du recrutement de la responsable de la médiathèque
- De la reprise des charges de personnel du groupe médical (secrétariat déjà repris, femme ménage à venir)
- Des négociations en cours concernant l'instauration d'une prime d'inflation.

Une évolution de 240 000€, portant l'inscription à la somme de 5 595 000€ devrait, de couvrir ces besoins nouveaux.

Le bilan des effectifs s'établit par ailleurs ainsi

- ✓ **123** agents titulaires (120 en 2023)
- ✓ **4** titulaires assainissement (4 en 2023)
- ✓ **11** agents non titulaires (15 en 2023)
- ✓ **1** apprenti (1 en 2023)
- ✓ **0** contrat aidé (1 en 2023)

**Au total 139 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024** pour 141 en 2023

**Chapitre 014** – Le montant du FNGIR est constant (524 069€). En revanche, l'impact du FPIC n'est pas connu à ce jour. Nous envisageons donc de reporter les montants de 2023 en prélèvement (40 645€ au 739223) et revirement (57 456€ au 73223).

**Chapitre 65** – le chapitre est envisagé à la hausse de 159 000€ par rapport au réalisé 2023, en tenant compte de l'impact du passage à la nomenclature M57. En effet, les subventions à l'assainissement et à la culture étaient en M14 imputées au chapitre 67 (charges exceptionnelles). Elles sont désormais à inscrire au chapitre 65, pour un montant envisagé de 30 000€ pour la culture (stable) et 140 000€ pour l'assainissement (hausse de 20 000€). Pour le reste, le chapitre est dans un premier temps calibré avec le maintien de la subvention à la caisse des écoles qui avait été significativement augmentée en 2023 pour couvrir les besoins de régularisations avec ESL. Néanmoins, qu'il s'agisse de la caisse des écoles ou du CCAS, les négociations en cours pour le versement de la prime inflation donneront lieu à des besoins qui seront examinés à l'appui des esquisses budgétaires des deux établissements.

Enfin, il est à noter que les indemnités versées aux élus sont également imputées sur le chapitre 65. L'article L2123-24-1-1 introduit par la loi engagement et proximité de 2019 précise que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de



ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ». Cet état est annexé au présent rapport.

**Chapitre 66** – les charges financières sont envisagées à la baisse (- 19 403€). En effet l'amortissement des emprunts anciens et la mobilisation récente d'emprunts dans des conditions plus favorables permettent une économie des charges financières.

**Chapitre 67** – charges exceptionnelles. Ce chapitre disparaît quasi intégralement avec la M57, les subventions aux budgets annexes étant inscrites au chapitre 65. Ne restent en inscription que les provisions pour titres annulés (7000€ envisagés).

**Chapitre 68 – dotations aux provisions** – Il s'agit de provisions constituées pour couvrir le risque des titres émis non recouverts. Le montant à inscrire est proposé par la trésorerie.

### III.3.b - Recettes de Fonctionnement en 2024

**Chapitre 70** – le montant proposé, à 212 700€, est cohérent avec les recettes réalisées en 2023. La légère baisse proposée tient compte de la fin de l'intervention du service pour le compte de la CCPL (versement des documents d'urbanisme sur géoportail) qui a représenté une ressource de 4000€.

**Chapitre 73** – les ressources fiscales ne sont pas notifiées. L'état 1259 ne sera pas transmis avant la fin du mois de mars, les services fiscaux ayant à prendre en compte l'impact de l'évolution des valeurs locatives indexées sur l'inflation (+3,9%). Le chapitre dans ce premier bâti est proposé en appliquant un effet de 2,9% pour respecter des hypothèses prudentes.

**Chapitre 74** – La DGF et la DSR ne sont, à ce jour, pas notifiées. Le chapitre est estimé stable par rapport au réalisé 2023 : les hausses attendues de la DSR et des compensations Taxe Foncière et Taxe d'Habitation sont neutralisées par une baisse des subventions de fonctionnement reçues (par exemple en 2023 le remboursement par la commune de Capvern d'une partie des frais d'AMO pour la constitution du SMPPP), et l'absence en 2024 de la dotation de recensement.

**Chapitre 75** – Il s'agit notamment du revenu des immeubles (proposé stable) et des divers produits de gestion courant qui étaient en M14 imputés au chapitre 77 (70 000€ dont 65 000€ venant financer le suivi environnemental Pechiney).

**Chapitre 76** – il s'agit des dividendes reversés par ESL (200 000€), en baisse de 30 000€ par rapport à 2023.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels** – chapitre proposé à 0€, lesdits produits étant avec la M57 inscrits au chapitre 75 (dont 65000€ de recettes venant de Pechiney).

**Chapitre 78 – Reprise sur amortissements et provision** – il s'agit de neutraliser les provisions pour risques de titres non recouverts qui ont été enregistrées au résultat 2023 comme dépense. La somme inscrite en dépense en 2023 est donc reprise en recette.

**Chapitre 042** : Envisagé à 324 217€, il s'agit de l'inscription en recette de fonctionnement des travaux en régie (300 000€) et d'une subvention transférée de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

**Chapitre 013** : remboursements des arrêts pour longues maladies, envisagé en baisse par rapport à 2023 pour tenir une hypothèse prudente.

➤ L'équilibre de la section de fonctionnement (12 090 953,67€) permettrait d'envisager un virement à la section d'investissement d'environ 1 002 000€. Il s'agit d'une projection réaliste qui sera affinée lors de l'examen du budget à réception des éléments finaux de fiscalité et de dotations.

### III.4 – Trajectoire envisagée à 5 ans du budget de fonctionnement

Présentée pour la première fois lors du DOB 2021, cette trajectoire a été bouleversée par l'impact négatif en dépenses des effets de l'inflation, des revalorisations de salaires et des nécessaires rattrapages de charges passées (apurements dont ESL). Mais la dynamique des bases a permis un accroissement de recettes qui n'avait pas été anticipée à la hauteur des réalisations.

Au final, l'objectif annoncé de dégager un autofinancement d'un million d'euros à l'horizon 2025 est tenu avec une année d'avance. La fin des apurements en 2024 devrait permettre une baisse des charges à caractère général dès 2025. Cumulé au transfert des charges de la piscine à la CCPL en 2026 (tout en reprenant les charges du SDIS), le tout laisse présager une hausse continue de la CAF, à condition néanmoins de contenir les charges de personnel. Sur ce dernier point, la pyramide des âges devrait aider, avec des départs en retraite d'agents à ne pas nécessairement remplacer.

#### Evolution de la CAF brute et nette

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Capacité d'autofinancement brute = CAF</b>	<b>1 219 652</b>	<b>1 369 712</b>	<b>1 715 389</b>	<b>790 022</b>	<b>1 115 656</b>
<b>CAF nette de remboursements de dettes</b>	<b>522 064</b>	<b>455 670</b>	<b>1 087 361</b>	<b>118 900</b>	<b>409 637</b>

La CAF 2021 a été alimentée par les recettes exceptionnelles liées à l'opération PECHINEY (753k€ de recettes de fonctionnement). Les efforts d'apurement accrus en 2022 couplés à l'absence de recette exceptionnelle a conduit à une dégradation de la CAF en 2022. En 2023, en l'absence de recettes exceptionnelles et alors que les efforts d'apurement se sont poursuivis, la CAF retrouve un niveau satisfaisant.

### III.5 – section d'investissement

Sur la base des éléments connus à ce jour, la section d'investissement pourrait être envisagée à l'équilibre autour de 5 700 000€ en inscrivant en recettes notamment :

- L'affectation de la part de résultat 2023 couvrant le besoin de financement de la section d'investissement (684 122,66 €)
- Le virement envisagé de la section de fonctionnement, pour un montant situé autour de 1 000 000€
- Le produit des cessions pour 110 000€ (2 appartements de la résidence MERMOZ)
- L'inscription des amortissements pour un montant de 350 000€
- L'inscription aux dotations et fonds de réserve du FCTVA (estimé à 230 000€)
- L'inscription des subventions (notifiées ou en cours d'instruction) pour les programmes envisagés, pour un montant d'environ 1 300 000€
- L'inscription de la part d'emprunt souscrit en 2023 restant à appeler pour le financement des travaux de la rue du 8 mai ( 1 722 000€)
- La souscription d'un nouvel emprunt pour financer le reste à charge de l'opération du groupe médical (165 000€)
- La prise en compte des restes à réaliser en recettes, pour 458 510,35 €.

Sur cette base, le budget d'investissement peut être bâti en considérant les principaux postes de dépenses suivants :

- Le besoin de financement de la section pour un montant de 554 217,76€
- Les travaux en régie pour un montant stable depuis plusieurs exercices de 300 000€
- Le remboursement du capital de la dette, pour 677 000€
- Les restes à réaliser tels que détaillés dans ce rapport, pour 588 475,28€.

Une fois ces dépenses prises en compte, la section pourrait supporter l'inscription de 3 900 000€ pour la programmation de dépenses nouvelles en voirie, aménagements, bâtiments. Ce montant inclura notamment deux programmes majeurs :

- Les crédits de paiement de l'opération du 8 mai, 1 722 000€ (en 2023, seuls 78 000€ de MOE ont été engagés),
- L'opération « groupe médical » pour 605 000€

### **III.6 – Engagements Pluriannuels**

#### **III.6.a – marché de partenariat cinéma**

La livraison de la « coque chaude » en 2024 donnera lieu à plusieurs impacts sur le budget d'investissement :

- Versement du loyer à l'ARAC : au maximum 140 000€ HT, le cas échéant à proratiser en fonction de la date réelle de livraison de la coque chaude.
- Pour rappel, le loyer annuel est progressif pendant les 21 premières années, démarrant à 140 000€ HT en année n pour arriver à un maximum de 149600€ l'année n+20. Puis de n+21 à n+31, le loyer est porté à la somme maximum de 78000€ et un minimum de 52000€.
- Pour mémoire, ce loyer comporte l'alimentation d'un fonds pour Gros Entretien et Réparations (GER). Cette enveloppe sur la durée du contrat sera de 1 198 000€, mobilisable pour les travaux nécessaires au bon maintien en état du bâtiment. Le reliquat non consommé sera restitué à la commune à l'issue du marché de partenariat.

#### **III.6.b – autorisation de programme pour la requalification de la rue du 8 mai**

Votée en 2023, cette autorisation de programme prévoit l'engagement formel du conseil municipal sur l'opération de requalification de la rue du 8 mai, chantier qui par son ampleur impactera plusieurs exercices (2024 voire 2025).

L'autorisation de programme est complétée par des crédits de paiement, qui seront mis à jour à l'occasion du vote du budget.

Le montant de l'opération reste inchangé : 1 800 000€ TTC, dont 78 000€ de MOE.

#### **III.6.c – autorisation de programme pour sécuriser la convention avec l'EPF**

Dans le cadre de la signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier, et afin de sécuriser l'achat à terme des biens confiés à l'EPF, il pourrait être envisagé de mettre en place une autorisation

de programme qui serait alimentée en 5 ans, chaque année, d'une provision portant sur 1/5 de l'enveloppe estimée des biens à acquérir. Dans ce cas, l'AP 2024 pourrait être de 140 000€.

Cette méthode sera à valider avec le conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable.

### III.7 – Point spécifique sur le besoin de financement du budget assainissement

Le budget assainissement reçoit trois principales ressources propres :

- La taxe d'assainissement
- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
- Les services de dépotages

Voici l'évolution des postes depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>TA</b>	883 064,54	902 745,47	888 362,95	860 358,00	844 968,68
<b>PFAC</b>	33 467,58	25 713,53	32 334,95	46 068,40	40 132,09
<b>Dépotage</b>	46 025,48	55 887,47	61 484,00	57 789,30	54 259,11
<b>TOTAL</b>	962 557,6	984 346,47	982 181,9	958 215,70	939 359,88

La TA est directement assise sur les volumes consommés. Les efforts de consommations se traduisent par une baisse des volumes consommés. Le produit de la Taxe d'assainissement est donc à la baisse.

Il convient en parallèle, d'identifier les charges de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Intérêts</b>	363 540,52	346 355,56	329 214,15	321 402,87	328 191,29
<b>Capital</b>	421 041,48	436 721,51	466 369,50	495 055,04	524 798,92
<b>TOTAL</b>	784 582,00	783 077,07	795 583,65	816 457,91	852 990,21

A noter à compter de 2024 que la nouvelle DSP pour la distribution de l'eau a introduit une part forfaitaire pour la collecte de la TA par le gestionnaire (coût unitaire par facture). Une recette supplémentaire de l'ordre de 30 000€ devrait être dégagée.

Le budget assainissement est fortement impacté par l'augmentation des charges de fonctionnement :

- Charges à caractère général, lesquelles par leur nature suivent les tendances de l'inflation ;
- Les charges de personnel avec notamment le dégel du point d'indice des fonctionnaires.

Il convient par ailleurs de préciser que le budget est doublement abondé par la commune :

- via une subvention exceptionnelle (proposée au BP 2024 à 140 000€ contre 120 000€ en 2023)
- via des charges non imputées (fluides).

L'esquisse budgétaire 2024 sera bâtie sur la base d'une taxe d'assainissement augmentée de 15 000€ par rapport au réalisé 2023, pour prendre en compte les nouvelles modalités de collecte de la TA par le futur délégataire (+30 000€) mais aussi la baisse des consommations. Les excédents sont inévitablement consommés au fil des exercices. Aussi, dans un contexte où la ressource produite par la taxe d'assainissement est à la baisse, afin de tenir compte l'augmentation de la charge de la dette, couplée à l'augmentation des charges de fonctionnement, il y a nécessité d'étudier une revalorisation à court terme du montant voté de la taxe d'assainissement.

Pour couvrir les besoins de financement des investissements, le recours à un emprunt, d'un montant proche de ceux contractés en 2021, 2022 et 2023 (respectivement 200, 250 et 300k€) sera proposé au budget. Ce montant reste inférieur au remboursement du capital.

**ANNEXE 1 : CARACTERISTIQUES DETAILLEES DES EMPRUNTS**

	<u>Emprunt 1</u> <b>MIN263855EUR/0281064</b>	<u>Emprunt 2</u> <b>1951387</b>
Objet	Financement des investissements inscrits au budget 2008	Financement des investissement 2020
Montant	547 000 €	215 000 €
Durée	20 ans et 7 mois	120 mois
Taux d'intérêt	Taux indexé sur LEP 5.65 %	Taux fixe 1,0100 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	01/10/2009	10/01/2021
Date échéance finale	01/07/2029	10/10/2030
<b>Annuités 2024</b>	<b>37 869,66 €</b>	<b>22 631,12 €</b>
dont Intérêts	10 519,66 €	1 462,89 €
dont Capital	27 350,00 €	21 168,23 €
Montant restant dû au 01/01/2024	157 262,50 €	152 761,53 €

	<u>Emprunt 3</u> <b>AVENANT n° 2 du prêt 2010058G</b>	<u>Emprunt 4</u> <b>N° 5365707</b>
Objet	Réaménagement prêt 2010058G (ancien prêt : Renégociation 2004313, 2004314 et 2004332)	Trésorerie - prêt échéance 2018 du prêt 2010058G
Montant	4 730 044,20 €	393 785,82 €
Durée	19 ans	15 ans
Taux d'intérêt	taux fixe 3.99%	Taux 1,96 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	25/01/2011	05/02/2019
Date échéance finale	25/01/2037	05/11/2033
<b>Annuités 2024</b>	<b>270 719,15 €</b>	<b>30 364,12 €</b>
dont Intérêts	109 408,98 €	5 208,34 €
dont Capital	161 310,17 €	25 155,78 €
Montant restant dû au 01/01/2024	2 757 119,48 €	275 127,16 €

	<u>Emprunt 5</u> <b>N° 0 015 472 K</b>	<u>Emprunt 6</u> <b>2227952</b>
Objet	Investissements	Investissements divers
Montant	500 000,00 €	440 000,00 €
Durée	20 ans	20 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe 4.72 %	Taux fixe 0,86 %
Remboursement	Annuel	Trimestriel
Date première échéance	15/12/2012	01/08/2021
Date échéance finale	15/12/2031	01/05/2041
<b>Annuités 2024</b>	<b>34 597,33 €</b>	<b>23 969,80 €</b>
dont Intérêts	9 597,33 €	3 279,18 €
dont Capital	25 000,00 €	20 690,62
Montant restant dû au 01/01/2024	200 000,00 €	389 044,46 €
	<u>Emprunt 7</u> <b>1235143</b>	<u>Emprunt 8</u> <b>162730</b>
Objet	Financement divers travaux au sein des bâtiments communaux	Financement divers travaux d'investissement
Montant	600 000,00 €	100 000,00 €
Durée	15 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,95%	Taux fixe 3.82 %
Remboursement	Annuel	Annuel
Date première échéance	01/12/2013	10/02/2015
Date échéance finale	01/12/2027	10/02/2029
<b>Annuités 2024</b>	<b>53 776,16 €</b>	<b>8 881,28 €</b>
dont Intérêts	7 719,57 €	1 788,94 €
dont Capital	46 056,59 €	7 092,34 €
Montant restant dû au 01/01/2024	195 432,05 €	46 830,86 €



	<b>Emprunt 9 MON522907EUR</b>	<b>Emprunt 10 1126220</b>
Objet	Refinancement MPH258288EUR et MPH258297EUR Financement nouveau 170 000€ investissement 2018	Investissements 2018
Montant	6 550 741,91 €	185 000,00 €
Durée	19 ans et 11 mois	15 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe 2.18 %	Taux fixe 1,96 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	01/03/2019	10/01/2019
Date échéance finale	01/09/2038	10/10/2033
<b>Annuités 2024</b>	<b>410 663,21 €</b>	<b>14 265,00 €</b>
dont Intérêts	111 675,49 €	2 446,88 €
dont Capital	298 987,72 €	11 818,12 €
Montant restant dû au 01/01/2024	5 150 356,46 €	129 254,11 €
	<b>Emprunt 11 2608762</b>	
Objet	Investissements divers	
Montant	500 000,00 €	
Durée	15 ans	
Taux d'intérêt	Taux fixe 1,49 %	
Remboursement	Trimestriel	
Date première échéance	01/08/2022	
Date échéance finale	01/05/2037	
<b>Annuités 2024</b>	<b>37 258,76 €</b>	
dont Intérêts	6 606,80 €	
dont Capital	30 651,96 €	
Montant restant dû au 01/01/2024	454 868,40 €	

**ANNEXE 2 : ETAT DES INDEMNITES**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Indemnités brutes mensuelles</b>
Bernard PLANO	Maire	2 599,89 €
Gisèle ROUILLON	1er adjoint	935,96 €
Pierre DUMAINE	2 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Carine VIDAL	3 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Robert MONZANI	4 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Françoise PIQUE	5 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Jean-Marie DA BENTA	6 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Cindy SIBE	7 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Jean Claude SUBIAS	8 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Jacqueline ALFONZO	CMD	339,11 €
Pascal AUDIC	CMD	339,11 €
Sandrine DURAN	CMD	339,11 €
Stéphanie LAGLEIZE	CMD	339,11 €

**ANNEXE 3 : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE CULTURE 2024**

<b>EVENEMENT</b>	<b>COÛT</b>
SUBVENTION au PARVIS en itinérance à la salle des fêtes	
Saison 2023/2024	
Théâtre sonore - Petite pluie - scolaire x 2	1 000,00 €
Théâtre, danse, chanson -Travol'time - tout public	1 000,00 €
Théâtre - Radium Mania - scolaire	500,00 €
Théâtre - Radium Mania - Tout public	500,00 €
Danse - SALTI - scolaire x 2	1 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>
Comédie - un ado peut en cacher un autre	
Jeudi 18 janvier	
cession	1 500,00 €
catering	50,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 550,00 €</b>
Expo du mois de février	
du 12 au 23 février	
L'art sur le plateau et Atelier aquarelle à vos pinceaux	
Vernissage	150,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>150,00 €</b>
Printemps des poètes - Concours de poésie	
mars-24	
lot remise des prix	600,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>600,00 €</b>
Café théâtre - Pas sages à l'acte	
Jeudi 2 mai	
Cie les Misogénial	
Cession	800,00 €
catering + repas	200,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>
Théâtre - Gaston Fébus se la raconte	
jeudi 13 juin	
Cie Zig et Zag	
Cession	600,00 €
catering + repas	200,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>800,00 €</b>
Comédie théâtrale -Les acteurs sont fatigués	
Cie Coeur et jardin Grenier Théâtre de Toulouse	
JEU 19 SEPT	

cession	3 200,00 €
repas x 7	300,00 €
frais transport	500,00 €
technique	3 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 000,00 €</b>
Théâtre - Victor par Hugo	
OCT/NOV	
Collectif Passerelle	
Cession	2 510,00 €
Transport x 4 A/R PARIS	800,00 €
Transport décor Poitier	800,00 €
technique	3 000,00 €
3 défraiements / jour x 5	600,00 €
Hébergement x 5	500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>8 210,00 €</b>
SUBVENTION FOL 65	
Saison 2023/2024	
CONTEURS - Festival conte en hiver	2 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>
CONCERT ECHNA	
Cession	900,00 €
Catering	100,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>
DE SCENE EN SCENE	
Adhésion	50,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>50,00 €</b>
ACHAT DIVERS	
Chevalet x 6	140,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>140,00 €</b>
Comédie "Les emmerdes... sous le sapin" - Julien Sigalas	
Dec 2024	
Cession + technique	2 500,00 €
Catering	100,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 600,00 €</b>
Atelier artistiques pendant les expo	
Environ 6 ateliers	900,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>900,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 000,00 €</b>

## ANNEXE 4 : RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS AU ROB 2023 ET BILAN

### FAIT / PARTIELLEMENT – EN COURS / NON FAIT

- Programmation opérationnelle de la maquette Petite Ville de Demain
  - o Mise en chantier du bâtiment Cinéma - **FAIT**
  - o Aménagement du parvis du cinéma au dernier trimestre (pendant l'aménagement du second œuvre par l'exploitant) – **PARTIELLEMENT (non visible)**
  - o Achat de la Ruine Coret - **FAIT**
  - o Aménagement de la médiathèque dans l'ancien tribunal - **FAIT**
  - o Expérimentation d'une requalification de voie en centre-ville (rue Diderot)- **EN COURS**
  - o Boutique à l'essai en lieu et place du « Kiosque » (ex local office de tourisme) - **NON FAIT, REMPLACE PAR L'INITIATIVE « ICI MON COMMERCE SUR UN PLATEAU »**
  - o Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue du 8 mai - **EN COURS**
  - o Travaux de la rue du 8 mai (engagements à financier à prendre pour assurer la continuité des opérations et sécuriser le chantier dans toute sa durée) – **FAIT via l'autorisation de programme**
  - o Réorganisation du marché de plein vent : un format fonctionnel et compact en hiver, a cheval sur la Place du Château et la Place de la République. Un format élargi en été permettant de retrouver la déambulation. **PARTIELLEMENT (repositionnement d'une partie vers la place de la République, à élargir notamment en été)**
  - o Achat des terrains de la rue du Grand Marché pour développer des maisons de ville - **FAIT**
  - o Aménagements Paysagers en lieu et place de l'abattoir « Renault » en cours de démolition - **NON FAIT,**
  - o Partenariat avec l'Etablissement Public Foncier : une convention pré opérationnelle sera proposée pour positionner l'action de l'EPF sur des ilots insalubres - **NON FAIT,**
  - o Partenariats privilégiés avec le CAUE, l'agence des Pyrénées, les architectes et paysagistes conseil de l'Etat - **FAIT**
  
- L'Entretien des bâtiments / sites communaux / voirie
  - o Toiture de l'école Baratgin (par tranches) – **PARTIELLEMENT (fuites réparées)**
  - o Chauffage de l'école Baratgin au moyen de Pompes à Chaleur- **NON FAIT,**
  - o Poursuite de l'éclairage des équipements sportifs : stades - **FAIT**
  - o Point à temps, voirie, trottoirs - **FAIT**
  
- La Jeunesse et les écoles
  - o Cantine Las Moulias : poursuite des travaux - **FAIT**
  - o Poursuite de la mise en conformité du parc informatique dans les écoles - **FAIT**
  - o Poursuite de la requalification du Pré Lagleize avec les aménagements paysagers - **EN COURS**
  - o Etude de l'extension du CMA - **NON FAIT,**
  
- Le Développement économique
  - o Valorisation économique de la Plateforme Pechiney : poursuite du développement des Projets Hydrogène (Hylann), unité énergétique et granulation (LBE), CSR (Oméga), photovoltaïque (Plénitude) - **EN COURS**
  - o Poursuite du suivi environnemental de la plateforme Pechiney - **FAIT**

- Le Développement social de projet innovants
  - o Livraison d'Homnia - **NON FAIT,**
  - o Livraison d'Age et Vie - **EN COURS**
  - o Prise de possession des locaux du Club des As et aménagement du dispositif - **NON FAIT,**
  - o Habitats inclusifs au CM10 – accompagnement du développement - **NON FAIT,**
  
- Le Développement Durable
  - o Serres maraîchères – poursuite du développement - **NON FAIT,**
  - o Mise en place de la promesse de bail pour le projet d'Energie des Territoires sur la zone Peyrehitte 3
  
- La vie associative et culturelle :
  - o Reconfiguration de la maison des associations : au rez-de-chaussée la Société Musicale et le Photo Club, dans l'ancien appartement de la trésorerie, des bureaux associatifs - **EN COURS**
  - o Proximité et écoute du tissu associatif - **FAIT**
  - o Programmation culturelle ambitieuse et étoffée pour tous nos publics, à l'image des temps forts de 2022 – **FAIT**

**ANNEXE 5 : ETAT DETAILLE DES RESTES A REALISER**

	<b>CANTINE LAS MOULIAS</b>	
SOCOTEC	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE REALISATION CANTINE SCOLAIRE LAS MOULIAS	287,29 €
SOCABAT	LOT 1tranche optionnelle REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - DEMOLITION GROS OEUVRE	4 451,96 €
FALLIERO ALU	LOT 2tranche optionnelle REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - MENUISERIES ALU	2 477,91 €
SAS BATINOV	LOT 3 TC REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS-CLOISONS PLAFOND ISOLAT°	2 111,99 €
SAS GOMEZ	LOT 4tranche optionnelle REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - CARRELAGE FAIENCES	6 867,20 €
LES MENUISIERS	LOT 5tranche optionnelle REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - MENUISERIES INT. BOIS	1 318,80 €
BOTELLA SARL	LOT 6 tranche optionnelle REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - ELECTRICITE	27 496,62 €
APICS	LOT 7 tranche optionnelle REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - CHAUFFAGE PLOMBERIE	13 815,28 €
SARL DPR	LOT 8 tranche optionnelle REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - PEINTURE	3 185,44 €
ENDUITS COUSER	LOT 9 tranche optionnelle REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - ENDUITS	294,77 €
LES MENUISIERS	LOT 5 + AVENANTS 1+2 REALISAT° CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	2 290,44 €
SAS MARC HEBRAR	AVENANT 2 MAITRISE OEUVRE - mission bureau d'études -REALISATION CANTINE GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS	1 873,38 €
ENERGECO SARL	AVENANT 2 MAITRISE OEUVRE - mission bureau d'études -REALISATION CANTINE GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS	3 502,00 €
BIGORRE CONSTRU	LOT 2 REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS - CHARPENTES METALLIQUES	2 574,00 €
SAS BATINOV	LOT 3 AVENANT 1 REALISATION CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS-CLOISONS PLAFOND ISOLAT°	3 600,00 €
ALIOS PYRENEES	ETUDE INGENIERIE CONSTRUCTION CANTINE SCOLAIRE LAS MOULIAS	606,00 €
DIMAC SAS	MATERIEL DE RESTAURATION SELF POUR LA CANTINE SCOLAIRE DE LAS MOULIAS	57 380,52 €
ENERGECO SARL	MAITRISE OEUVRE - mission bureau d'études - REALISATION CANTINE GROUPE SCOLAIRE LAS MOULIAS	1 176,24 €
	<b>SOUS TOTAL - CANTINE LAS MOULIAS</b>	<b>135 309,84 €</b>
	<b>NEBOUZAN (toiture et issues)</b>	
ATTILA RESIS'T	TRAVAUX TOITURE CHANTIER BATIMENT DU NEBOUZAN YOGA JUDO	3 734,56 €
ATTILA RESIS'T	TRAVAUX TOITURE CHANTIER BATIMENT DU NEBOUZAN - TRANSLUCIDES BAC ACIER	9 643,94 €
ATTILA RESIS'T	TRAVAUX TOITURE CHANTIER BATIMENT DU NEBOUZAN - ETANCHEITE RESINE FAITAGE	11 731,10 €
CLAIR DE JOUR	INSTALLATION RIDEAU METALLIQUE POUR L'ISSUE DE SECOURS DU NEBOUZAN - JEAN BAILLES	4 939,60 €
CCL	3 PORTES ISSUE DE SECOUR POUR LE NEBOUZAN - JEAN BAILLES	5 167,90 €

PAGES BERNARD	EQUIPEMENT POUR CREATION ESCALIER NEBOUZAN - JEAN BAILLES	1 849,09 €
	<b>SOUS TOTAL - NEBOUZAN (toiture et issues)</b>	<b>37 066,19 €</b>
<b>LIVRES MEDIATHEQUE</b>		
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	3 490,65 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	2 679,71 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	1 839,56 €
MANUTAN CAMIF	1 TELEVISEUR LK29883D POUR L'ECOLE DES BOURTOULETS	181,21 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	968,83 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	1 759,49 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	1 343,80 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	1 911,40 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	2 997,89 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	2 331,97 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	953,23 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	1 832,65 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	441,71 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	311,04 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	637,82 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	279,10 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	138,23 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	677,69 €
	<b>SOUS TOTAL - LIVRES MEDIATHEQUE</b>	<b>24 775,98 €</b>
<b>TRAVAUX MEDIATHEQUE</b>		
PORTALET	INSTALLATION CYLINDRE SERRURE LECTEUR BADGES ENTREE MEDIATHEQUE	1 303,45 €
JPG SAS	MOBILIER 2 TABLES ET 20 CHAISES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	1 268,04 €
JPG SAS	CAISSE A MONNAIE ET COFFRE DE SECURITE AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	466,02 €



TACKOTEC SARL	1ER EQUIPEMENT POCHETTES ADHESIVES POUR CARTES LECTEURS AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	1 854,14 €
PRUGENT DIAM EU	BANQUE D'ACCUEIL 2 POSTES DE TRAVAIL AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	6 336,95 €
VENT DES MOTS	1ER EQUIPEMENT LIVRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	714,76 €
CCL	3 RADIATEURS AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	354,61 €
UGAP	LECTEUR CODE-BARRES AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	235,44 €
TACKOTEC SARL	1ER EQUIPEMENT CARTES LECTEURS CODE BARRES TRAITEMENT LECTURE AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	701,57 €
SARL ZAGUCHE	1ER EQUIPEMENT JEUX DE SOCIETE AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	894,00 €
RECURT SECURITE	SYSTEME DE DETECTION INCENDIE AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	4 504,98 €
RECURT SECURITE	11 EXTINCTEURS ET PANNEAUX AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	752,58 €
SCHINDLER	TRAVAUX MISE EN SERVICE ASCENSEUR AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	7 920,00 €
RECURT SECURITE	INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA CENTRALE INCENDIE AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	3 963,48 €
	<b>SOUS TOTAL - TRAVAUX MEDIATHEQUE</b>	<b>31 270,02 €</b>
	<b>BRANCHEMENTS CINEMA</b>	
ESL	TRAVAUX DE BRANCHEMENT EAU OPERATION PARVIS CINEMA	3 110,05 €
ESL	TRAVAUX DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE OPERATION PARVIS CINEMA	4 080,01 €
	<b>SOUS TOTAL - BRANCHEMENTS CINEMA</b>	<b>7 190,06 €</b>
	<b>EHPAD (centrale incendie et cuisine)</b>	
DIMAC SAS	AMENAGEMENT SALLE EXPORT DES REPAS POUR L ' EHPAD	19 277,27 €
PAGES BERNARD	RIDEAU METALLIQUE EHPAD - JEAN BAILLES	1 466,32 €
SIEMENS SAS	FOURNITURE ET INSTALLATION SYSTEME DE SECURITE INCENDIE EHPAD LES FOUGERES	25 781,28 €
BUREAU 3CSI	MISSION TECHNIQUE ET COORDINATION SYSTEME DE SECURITE INCENDIE EHPAD	5 607,60 €
	<b>SOUS TOTAL - EHPAD (centrale incendie et cuisine)</b>	<b>52 132,47 €</b>
	<b>DIVERS INFORMATIQUE</b>	
MANUTAN CAMIF	COFFRE-FORT POUR REGIE DE L'ESPACE PUBLIC INFORMATIQUE	286,76 €
SASU SUPERADOUR	TELEPHONE PORTABLE POUR LA PERMANENCE DES ELUS	59,99 €

	<b>SOUS TOTAL - DIVERS INFORMATIQUE</b>	<b>346,75 €</b>
	<b>MATERIEL INFORMATIQUE BOURTOULETS (suite vandalisme)</b>	
C&C FRANCE	TABLETTE IPAD ET APPLE PENCIL POUR L'ECOLE DES BOURTOULETS	865,46 €
DELL SA	4 ORDINATEURS DELL LATITUDE 3440 POUR L'ECOLE DES BOURTOULETS	3 009,60 €
	<b>SOUS TOTAL - MATERIEL INFORMATIQUE BOURTOULETS (suite vandalisme)</b>	<b>3 875,06 €</b>
	<b>FAISABILITE RESEAU DE CHALEUR</b>	
FEREST ENERGIES	ETUDE FAISABILITE CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LE PERIMETRE DE LA VILLE	19 512,00 €
RAYSSAC AVOCATS	ETUDE FAISABILITE CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LE PERIMETRE DE LA VILLE	5 156,40 €
	<b>SOUS TOTAL - FAISABILITE RESEAU DE CHALEUR</b>	<b>24 668,40 €</b>
	<b>REQUALIFICATION RUE DIDEROT</b>	
AGORA	MOBILIER URBAIN POUR AMENAGEMENT RUE DIDEROT- JARDINIERES-SIEGE BOIS CIRCULAIRE-SIEGE PARTIEL	1 034,65 €
COLAS	MARCHE SUBSEQUENT N°10 MARCHE VOIRIE accord cadre 23/11/2020 - RUE DIDEROT	59 850,64 €
DPS INDUSTRIEL	INSTALLATION PLAQUE CORTEN AMENAGEMENT RUE DIDEROT	5 214,62 €
RIBEIRO DA SILV	SS TRAITANT MARCHE SUBSEQUENT N°10 MARCHE VOIRIE accord cadre 23/11/2020 - RUE DIDEROT	7 549,00 €
	<b>SOUS TOTAL - REQUALIFICATION RUE DIDEROT</b>	<b>73 648,91 €</b>
DASTUGUE TP	<b>SOUS TOTAL - TRAVAUX AMENAGEMENT ESPLANADE DES BANS PHASE 1</b>	<b>69 076,80 €</b>
DASTUGUE TP	<b>SOUS TOTAL - MARCHE SUBSEQUENT N°11 - ACCOTEMENT ROUTE DE GALAN</b>	<b>74 760,00 €</b>
	<b>DIVERS VOIRIE ET AMENAGEMENTS</b>	
DASTUGUE TP	INSTALLATION DES POTELETS METALLIQUES (quantité 50) RUE MONTAIGNE	5 700,00 €
DASTUGUE TP	MARCHE SUBSEQUENT N°8 MARCHE VOIRIE 2021 REVETEMENT ACCOTEMENTS RUE CLEMENCEAU	11 930,40 €
ANJOMETAL	50 BARRIERES POUR LA VOIRIE	2 522,40 €
GRILLAGES NAAS	AMENAGEMENT CLOTURE LA PLANTADE	7 306,62 €

CD MARQUAGE RES	TRAVAUX SIGNALISATION HORIZONTALE PLACE ARRET MINUTE AVEC LETTRAGE	9 278,40 €
PREY & SARRAT	POSE HORLOGE BARRIERE PARKING MAIRIE POUR OUVERTURE AUX PUBLICS EN DEHORS HORAIRES BUREAU	516,00 €
COMATELEC SCHRE	INSTALLATION 5 LUMINAIRES AVEC DRIVER A GESTION HORAIRE - RUE THIERS	9 456,00 €
SOGEP	TRAVAUX EXTENSION RESEAUX SECS - RUE DES BANS	5 186,40 €
PANOSTOCK	4 BARRIERES VOIRIE POUR LA SECURISATION PASSAGE PIETON - DEMI LUNE	448,80 €
COLAS FRANCE	MARCHE SUBSEQUENT N° 9 RENFORCEMENT CHAUSSEE 2023	2 009,78 €
	<b>SOUS TOTAL - DIVERS VOIRIE ET AMENAGEMENTS</b>	<b>54 354,80 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>588 475,28 €</b>